

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. Jean-Michel THUNE, Mme MILOVANOVIC Sonia, M. CAYEUX Philippe

EXCUSE : Néant

NON EXCUSEE : Mme BURY Delphine

Mme ROBIN Sandrine est désignée secrétaire de séance.

**Dél : 2026/007 - Objet : Adoption anticipée des résultats budget dents creuses - Exercice 2025**

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Pour des raisons techniques liées à la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), regroupant le compte de gestion et le compte administratif suite au passage à la norme budgétaire et comptable M57, celui-ci n'a pas pu être présenté pour le vote du budget dents creuses. L'instruction M57 permet, dans ce cas de figure, de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Il est possible d'estimer ces résultats avant adoption du CFU, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget dents creuses de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En conséquence, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget dents creuses 2026,
- précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U.,
- dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	7 020,37 €
Recettes de fonctionnement	0,37 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-7 020,18 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice n-1	142 953,84 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>135 933,66 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
2025	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €
Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice n-1	0,00 €
<b>résultat cumulé d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
RESTES A REALISER	
RAR Dépenses investissement	0,00 €
RAR recettes investissement	
Solde des "restes à réaliser"	
Excédent disponible pour le financement de l'investissement	0,00 €

Excédent :	135 933,66 €
C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00€
C/002 Report excédent de fonctionnement :	135 933,66 €

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sylvie VERDON

